






Avril 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

CGR DE CHÂTEAUBRIANT : LES DÉS SONT JETÉS




Le 12 avril, sont parus sur Ulysse, les résultats des appels à candidatures nationaux pour les services relocalisés. Effectifs du futur CGR :

	 A	 B	 C	Totaux
Nombre	2	14	7	23
Du 44	1	3	3	7
Externe	1	11	4	16

La DRFiP44 nous précise que les emplois vacants seront ouverts au mouvement local et seront pourvus comme suit : agents prioritaire puis classés à l'ancienneté administrative.

SITUATION DES EFFECTIFS DE LA CATÉGORIE C

	TAGERFIP	Effectifs réels ¹	Vacances d'emplois
44	453	395	-58
national	24241	22367	-1874

Groupe de travail du CHSCT-M

ÉVALUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

Le GT du CHSCT-M du 8 avril 2021 avait pour ordre du jour l'évolution de la méthodologie ministérielle d'évaluation et de prévention des risques professionnels.

Sur le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et l'EVPRP (Évaluation et la prévention des risques professionnels), le ministère a mis en place une procédure depuis 2013 : la lourdeur de la méthodologie et de l'outil actuel est handicapante, peu de souplesse sur les éléments saisis dans un calendrier contraint.

Dans un audit de 2016, ont été pointés la complexité du dispositif, le manque d'implication des agents et de l'encadrement, et le rôle des partenaires sociaux. L'idée est de simplifier et de revitaliser cette méthodologie pour conforter et conserver la politique ministérielle santé, sécurité au travail.

Pour FO Finances, il est nécessaire de faire évoluer la méthodologie car les agents ne se sentent pas concernés par le DUERP, l'exercice étant contraint et ne donnant pas lieu à des retombées concrètes en termes de prévention.



¹ Après le mouvement national

Principaux axes d'évolution de la méthodologie ministérielle

Le ministère a indiqué que, les pistes de réflexion visent à simplifier et à dynamiser l'évaluation des risques, quatre axes ont été identifiés :

1- Permettre une évaluation des risques au fil de l'eau

Cela permettra de connecter l'évaluation des risques avec l'organisation du travail, pour prendre en compte tous les événements au plus près (restructurations, crise sanitaire, etc). FO Finances ne peut que saluer cette évolution. L'évaluation «au fil de l'eau» constitue une avancée mais elle doit être intégrée dans une procédure identifiée et expliquée aux agents avec l'appui et la présence de l'assistant de prévention. Le président nous a répondu que cette nouvelle méthodologie devait être écrite et s'inscrire dans un calendrier plus programmatif via des plans de prévention pluriannuels et en même temps plus réactif en fonction des événements

2- Renforcer l'association des agents.

C'est grâce à la participation des agents et de l'encadrement dans des réunions de service (en y associant les acteurs de prévention) que l'on peut connecter la prévention au cœur des services et du calendrier de travail. Actuellement, les agents regrettent le manque de visibilité des mesures de prévention. FO Finances a souligné la nécessité de mettre en place des formations de différents niveaux pour les cadres de proximité et les agents, mais aussi des réunions régulières pour animer la dimension prévention.

3- Renforcer le rôle des représentants syndicaux

Ils doivent être associés à tous les niveaux pour discuter des mesures de prévention, comme cela a été acquis pendant la crise sanitaire.

4- Renforcer le positionnement des acteurs de proximité

(assistants de prévention et cadres de proximité)

Pour FO Finances, l'assistant de prévention est un acteur majeur de l'EVPRP : il est nécessaire de renforcer son positionnement, d'y dédier un poste à temps plein dans chaque direction, clairement identifié dans les organigrammes et connu de tous les agents. Il faut également réfléchir sur l'animation du réseau des assistants de prévention.

Les OS ajoutent un 5^{ème} axe : l'évolution des outils informatiques

Le nouvel outil devra être pratique, évolutif, facilement paramétrable et accessible à l'ensemble des acteurs. Il devra évaluer au fil de l'eau, intégrer le registre santé sécurité, suivre les réorganisations, suivre les plans de prévention, garder un historique... et rédiger un cahier des charges très ouvert en lien avec le service informatique.